

Alternance : alliez la théorie à la pratique



Le Cnam a été l'un des **premiers établissements à proposer des formations de haut niveau**, par la voie de l'alternance.

Le contrat de professionnalisation est un dispositif de formation en alternance, qui associe d'une part des enseignements généraux et technologiques, et d'autre part des connaissances et savoir-faire acquis en milieu professionnel.

Avec Cnam Entreprises, vous pouvez suivre **toutes nos formations** dans le cadre d'un **contrat de professionnalisation**.

[Notre offre de formation à découvrir ici](#)

[En savoir plus sur la professionnalisation](#)

Le saviez-vous?

En 2009, le Cnam inaugure au cœur du quartier d'Affaires de La Plaine-Saint-Denis, en partenariat avec le Conseil Régional d'Ile-de-France, le **Centre de Formation des Apprentis** (CFA) permettant ainsi l'intégration de jeunes apprentis sur le marché du travail en leur apportant, une réelle pratique professionnelle du métier ainsi qu'un diplôme d'État.

Aujourd'hui, le Cnam propose plus de 50 formations et plus de 1000 apprentis se forment chaque année dans des secteurs très diversifiés.

Plus d'informations sur alternance.cnam.fr

Une question ?

Remplir le formulaire de demande ou appeler le
01 58 80 89 72

*Du lundi au vendredi
(hors jours fériés)
De 09h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h00*